

République Française

**MAIRIE DE
HERSERANGE**Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Briey**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Le Maire de Herserange certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés en Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de Herserange, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. DIDELLOT.

Présents : Mmes Tozzo, Szalek, Wetta, Pracucci, Biava, Adam-Fancello, Hamilius, Prades, MM. Didelot, Cannone, Giardi, Mallamaci, Vouaux, Vanoli, Coutant, Lenoir, Panetta, Ramunni,

Excusés : Mme Chtibi, MM. Bugada, Gonzalez.

Absentes : Mmes Hadj-Khellouf, Manchette, Sammari, Karleskind, Fazi, M. Colomb.

Mlle Hamilius a été élue secrétaire de séance.

Convocation du
16 février 2017

Séance du

27 février 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Absents : 9
dont pouvoirs : 0

Objet**Subventions aux
associations 2017.**

Il est proposé au Conseil de fixer les subventions à attribuer aux associations pour l'année 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 3 abstentions (MM. Didelot, Giardi et Mallamaci, Présidents d'associations),

- DECIDE de fixer les subventions attribuées pour 2017 comme décrites en page suivante,
- DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les articles 657362 et 6574 du Budget Primitif 2017.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.
Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné, qui certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Gérard DIDELLOT

VILLE DE HERSERANGE

	SUBVENTIONS 2017
CCAS	80 000,00 €
PAYS HAUT HANDBALL	7 000,00 €
Football Club de HERSERANGE	5 000,00 €
ACSH Basket Ball	4 000,00 €
AS Tennis de Table	4 200,00 €
Tennis Club de HERSERANGE	4 000,00 €
APPH	1 000,00 €
Hommes Grenouilles Herserange	650,00 €
ASPOM	1 100,00 €
PHAR	2 300,00 €
AIKI DOJO Herserange	400,00 €
Roller Club	400,00 €
Danse Attitude	1 000,00 €
Espoir Rythmique Herserange/Haucourt	3 000,00 €
HNPA	500,00 €
OMS Herserange	8 000,00 €
Société de Pêche de Herserange	1 500,00 €
Association Sports Loisirs Herserange	650,00 €
Corps et Conscience	350,00 €
FLACH	25 500,00 €
MJC Chiers	5 000,00 €
AVT Herserange	10 000,00 €
Arlucchina	500,00 €
Herserange Collection et Patrimoine	500,00 €
Chorale EVASION	500,00 €
Amitiés franco-portugaises	300,00 €
Paroisse de HERSERANGE	3 354,00 €
FNACA Herserange	510,00 €
Foyer Socio Educatif Collège Herserange	1 100,00 €
Ecole de Musique des Lorraines	610,00 €
Des livres et vous	80,00 €
Médailleurs militaires	80,00 €
Souvenir français	80,00 €
GIHP	80,00 €
FNATH	80,00 €
Croix Rouge Française	150,00 €
Association des Paralysés de France	150,00 €
AFM Téléthon	80,00 €
Croix Bleue	80,00 €
Amicale des donneurs de sang	160,00 €
CLCV	80,00 €
AVF	80,00 €
Cercle généalogique du Pays de Longwy	80,00 €
Union des retraités CGT	40,00 €
CFDT	80,00 €
FF Médailleurs de la Jeunesse et des Sports	100,00 €
RADIO ARIA	750,00 €
AFSEP	80,00 €
Association sportive golf international de Longwy	300,00 €
Pour un sourire handicap - MAS	80,00 €
ADDOTH (Dons d'organes)	80,00 €
La Barque silencieuse	150,00 €
Association parents d'élèves Landrivau Concorde	600,00 €
Association Art Grange - Projet autisme	300,00 €
TOTAL	176 744,00 €